



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019

2019/E4/115

***Question orale déposée par M. Pierre POLI au nom
du Groupe « Partitu di a Nazione Corsa »***

OBJET : Point d'étape enseignement de la langue corse.

Monsieur le Conseiller Exécutif en charge de la langue corse,

L'année calendaire touchant à sa fin, il nous semble que le moment est idéal pour un point d'étape concernant une des priorités de notre majorité : l'enseignement de la langue corse.

Notre politique en la matière se développe suivant deux volets, dont nous n'avons pas la maîtrise, puisque les deux sont à la charge quasi exclusive de l'Education Nationale.

Premier volet : L'enseignement de la langue.

Les chiffres annoncés par la rectrice et vous-même lors de vos échanges par presse interposée du mois dernier ne sont pas pour nous rassurer... Pouvez-vous nous dresser un bilan plus précis de l'enseignement de la langue corse de la maternelle au lycée (général, technologique ou professionnel) ? En particulier, quelles conséquences la réforme du baccalauréat a-t-elle eu sur les effectifs et sur l'accès que nous souhaitons du plus grand nombre à notre langue ?

Second volet : L'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue concerne à la fois l'enseignement de la langue et l'enseignement des disciplines dans la langue.

Depuis deux rentrées est menée l'expérimentation de classes maternelles immersives. Ses premiers résultats sont-ils concluants ?

Plus généralement, comment se porte l'enseignement bilingue ? Le grand plan de formation des enseignants du premier degré porte-t-il ses fruits ? Est-il prévu de le prolonger au second degré ? Enfin, quelle est la place laissée à l'enseignement bilingue dans la réforme du lycée actuellement en cours ?

A ringraziavvi, o Sgiò Cunsiglieru, per e vostre risposte.